

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 8 DECEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Bazeilles, régulièrement convoqué le vingt-huit novembre deux mille dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire de la commune nouvelle de Bazeilles, Monsieur Guy LEPAGE.  
**Nombre de Membres 41, en fonction 41, qui ont délibéré : 35.**

**Etaient présents :** M. Guy LEPAGE, M. Francis BONNE, M. Jacques BARILLY, M. Marc GUÉNIOT, Mme Martine THIERNESSE, M. Stephen KRAUS, Mme Sophie DROZDOWIEZ, Mme Annie QUENTIN, M. Michel GAUTRON, Mme Maria SCHOUMAKER, M. René PETITDAN, M. Mistral BANA, Mme Françoise MORETTE, Mme Myriam HIBLOT, Mme Claudine CHATELAIN, M. Robert GALMOT, M. Bernard NOLEVAUX, Mme Anne MANDRA, M. Jean-Paul GRASMUCK, Mme Christelle CAHART, M. Patrick MALLY, Mme Isabelle PARENT, M. Michel BELDJOUDI, M. Bertrand CHEMIN, Mme Martine GOFFINET, M. Jean-Pierre SAC, M. Pascal RODRIUES DA SILVA, M. Olivier BARBIER.

**Absents :** M. Jean-Charles MASSIN, M. Michaël LEFEVRE, Mme Elyane DE MONTAGNAC, M. Nicolas SCHOUMAKER, Mme Marie-Madeleine BANA,

**Absente excusée sans pouvoir :** Mme Noémie MAYET.

**Absents excusés avec pouvoir :** Mme Claude DRUMEL ayant donné pouvoir à M. Michel GAUTRON, M. Arnaud FAUCHERON ayant donné pouvoir à M. Marc GUÉNIOT, Mme Brigitte KLEIN ayant donné pouvoir à M. René PETITDAN, Mme Cindy DAVESNE ayant donné pouvoir à M. Bertrand CHEMIN, M. Frédéric JAUMOTTE ayant donné pouvoir à Mme Martine THIERNESSE, M. Steve HABARY ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre SAC, M. Bernard WATLET ayant donné pouvoir à Mme Martine GOFFINET.

**Secrétaire élu :** M. Michel BELDJOUDI.

.....

Monsieur LEPAGE procède à l'appel des conseillers puis demande l'inscription à l'ordre du jour de deux points supplémentaires : la désignation du Cabinet DUMAY pour la réalisation de la mission de révision du PLU de la commune nouvelle de Bazeilles, et l'acquisition d'un aspirateur pour le nettoyage de la voirie. Le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATION N°1 : OUVERTURES DOMINICALES 2018 :**

Sur proposition de la commission Commerce de la Chambre de commerce et d'industrie des Ardennes, le Conseil municipal adopte le calendrier des ouvertures dominicales pour l'année 2018 prévues dans le cadre de l'application de la loi Macron.

Janvier	Avril	Juin	Juillet	Septembre	Novembre	Décembre
Le 14	Le 29	Le 24	Le 1 <sup>er</sup>	Les 2 et 30	Le 25	Les 2 9 16 23 et 30

Adopté à l'unanimité moins une abstention.

## **DELIBERATION N°2 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES :**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées est une instance extérieure de la Communauté d'agglomération Ardenne Métropole. La désignation de ses membres est soumise à délibération. Après avoir délibéré, le Conseil municipal désigne les membres de la commune à la CLECT comme suit :

- Représentant titulaire : Monsieur Marc GUÉNIOT,
- Représentant suppléant : Monsieur Guy LEPAGE.

Adopté à l'unanimité.

## **DELIBERATION N°3 : CONTRAT IT'LEARNING :**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le contrat It 's learning pour l'accès de l'école de Bazeilles à l'Environnement Numérique de Travail. Ce contrat concerne l'accès aux services et applications pour un effectif de 106 élèves soit 1.113 € HT, 1.335,60 € TTC.

Adopté à l'unanimité.

## **DELIBERATION N°4 : CONTRAT LUMIPLAN :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite à l'acquisition des panneaux d'information en 2016, la garantie pièces et main d'œuvre arrive à échéance début 2018. Le Conseil municipal adopte le contrat SERENITE pour un montant annuel de 2.870,00 € HT.

Adopté à l'unanimité.

## **DELIBERATION N°5 : CONVENTION CNP 2018 :**

Le contrat d'assurance statutaire du personnel arrivant à échéance, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver sa reconduction à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

## **DELIBERATION N°6 : BONS DE NOEL 2017 :**

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer sur l'attribution des bons de Noël aux enfants des agents de la collectivité jusqu'à l'âge de 16 ans d'une valeur de 80 euros, comme en 2016.

Adopté à l'unanimité.

## **DELIBERATION N°7 : ACQUISITION TERRAIN TARNOWSKI :**

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur l'acquisition de deux parcelles situées en zone UBs au PLU. Ces parcelles sont destinées à poursuite l'aménagement sportif à proximité du parcours de santé inauguré en 2017.

L'acquisition de ces terrains nus est réalisée au prix de 5,5 € le mètre carré soit un total de 21.637,00 € hors frais accessoires.

Adopté à l'unanimité.

### **DELIBERATION N°8 : DECISION MODIFICATIVE N°4/2017 :**

En prévision de la fin de l'exercice 2017, Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les ajustements nécessaires comme suit :

- Dépenses d'investissement :
  - Article 261 : Titres de participation : + 150,00 €,
  - Article 165 : Dépôts et cautionnements reçus : +2.000,00 €,
  - Article 21538 : Autres réseaux : - 2.150,00 €,
- Recettes de fonctionnement :
  - Article 7788 : Produits exceptionnels divers : +1.000,00 €
- Dépenses de fonctionnement :
  - Article 6411 : Rémunérations personnel titulaire : +21.000,00 €
  - 022 : Dépenses imprévues : -20.000,00 €

Le montant des crédits globaux est le suivant :

- SECTION FONCTIONNEMENT : 4.799.135,00 €,
- SECTION INVESTISSEMENT : 4.417.631,00 €.

Adopté à l'unanimité moins une abstention.

### **DELIBERATION N°9 : DEMANDE DE SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT :**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal les différentes subventions qui ont été sollicitées auprès des différents partenaires institutionnels pour les projets suivants :

- Aménagement de voirie à Rubécourt et Lamécourt :
  - ☛ Montant des travaux HT : 1.051.139,00 €
  - ☛ Dotation d'Equipeement des territoires ruraux : 25% soit 262.785,00 €,
  - ☛ Conseil Départemental : 25% soit 262.785,00 €.
- Travaux d'aménagement au Stade Jean-Claude BERNARD :
  - ☛ Montant des travaux HT : 200.857,00 €
  - ☛ Dotation d'Equipeement des territoires ruraux : 25% soit 50.214,00 €,
  - ☛ District de Football des Ardennes : 30% soit 60.257,00 €,
  - ☛ Conseil Régional Grand Est : 20% soit 40.171,00 €,
- Travaux d'accès à la voie verte :

- ☛ Montant des travaux HT : 133.489,50 €
- ☛ Programme LEADER : 40% soit 53.395,80 €.

Adopté à l'unanimité.

**DELIBERATION N°10 : MODALITE DE PERCEPTION DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE :**

En raison de la création de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2017, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de redéfinir les modalités de perception de la TCCFE applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. La FDEA percevra la TCCFE à la place de la commune nouvelle et reversera la fraction des montants perçus sur le territoire historique. (Recette prévisible de 15.000 €).

Adopté à l'unanimité.

**DELIBERATION N°11 : VOTE DU QUART DES CREDITS D'INVESTISSEMENT :**

Dans l'attente du vote du budget primitif 2018, l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité d'autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses inscrites lors de l'exercice N-1 déduction faite du remboursement du capital de la dette. Le Maire demande au Conseil municipal d'accorder le vote du quart des crédits d'investissement et de l'autoriser à mandater les dépenses éventuelles dans l'attente du vote du budget primitif 2018.

Adopté à l'unanimité.

**DELIBERATION N°12 : AUTORISATION D'ENCAISSEMENT DES CHEQUES RELATIFS AU REGLEMENT DES SINISTRES :**

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à encaisser les chèques relatifs au remboursement des sinistres occasionnés sur des biens de la commune.

Adopté à l'unanimité.

**DELIBERATION N°13 : POSTES ALSH 2018 :**

En prévision des centres de loisirs organisés sur l'année 2018, Monsieur GUÉNIOT, adjoint au Maire, demande l'approbation par le Conseil municipal du recours à douze contrats maximum d'animateurs à temps complet pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018. Effectif diplômé et nécessaire pour satisfaire aux conditions d'encadrement et de sécurité.

Adopté à l'unanimité.

**DELIBERATION N°14 : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU :**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GRASMUCK qui présente la synthèse du rapport annuel sur l'assainissement collectif. Au vu de ses observations le rapport est adopté à l'unanimité.

**DELIBERATION N°15 : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR L'ELIMINATION DES DECHETS :**

Monsieur GRASMUCK présente les orientations du rapport annuel sur l'élimination des déchets et précise que ce rapport est de mauvaise qualité : aucune mesure incitative n'est présentée pour réduire les déchets.

Adopté à l'unanimité moins une abstention et cinq voix contre.

**DELIBERATION N°16 : PRESTATION DENEIGEMENT :**

Comme les années précédentes, le Maire demande au Conseil municipal de valider le recours à Monsieur MUSQUAR pour le déneigement de la voirie communale.

Adopté à l'unanimité

**DELIBERATION N°17 : CHANGEMENT DE NOM DE RUE A RUBECOURT ET LAMECOURT :**

Suite à la création de la commune nouvelle, le nom de « Rue de l'Eglise » apparaît en doublon à Bazeilles et Rubécourt et Lamécourt.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal adopte le changement de nom de rue suivant : la rue de l'Eglise à Rubécourt et Lamécourt devient la Rue de MOHIONT.

Adopté à l'unanimité moins une abstention et un vote contre.

**DELIBERATION N°18 : ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A LA MISSION DE REVISION DU PLU DE LA COMMUNE NOUVELLE DE BAZEILLES:**

Suite à la consultation lancée auprès de plusieurs bureaux d'études, le Cabinet DUMAY a été retenu pour la réalisation de la mission d révision du Plan Local d'Urbanisme sur le territoire de l'ensemble de la commune nouvelle de Bazeilles. La procédure débutera en 2018.

Adopté à l'unanimité.

**DELIBERATION N°19 : ACQUISITION D'UN ASPIRATEUR POUR L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE :**

En raison de la longueur de la voirie communale, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de bien vouloir adopter l'acquisition d'un aspirateur Glutton au prix de 12.000 €.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2018.

Adopté à l'unanimité moins trois abstentions.

Informations diverses :

- Demande du Bazeillais,
- Courrier Sauvegarde des Ardennes,
- Courrier pour le soutien aux ex-salariés Ardenne Forge,

**La séance est levée à vingt-et-une heures quarante-cinq,**

**Fait et délibéré, les an, mois et jour susdits.**

**Procès-verbal publié au Registre Communal des Délibérations.**